

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 19 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Vincent DECOUX, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

09 AVR. 2024

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240402-2024-023-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 2 avril 2024

DÉLIBÉRATION : Budget primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe du parking du théâtre

N°2024/023

Le Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-13,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R. 2311-13 du CGCT annexées à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 27 mars 2024,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2024 du budget annexe du parking du théâtre.

ARTICLE 2.

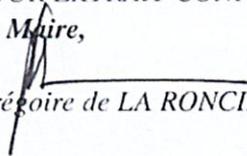
Pour le budget annexe du parking du théâtre, décide de reporter la somme de 16 608,09 € sur la ligne budgétaire 001 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 29 679,28 € sur la ligne budgétaire 002 en recettes de fonctionnement.

Il n'est pas nécessaire de procéder à une mise en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui est excédentaire. L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif de l'exercice 2023.



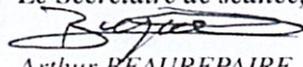
POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,


Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,


Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

19902 - PARKING DU THEATRE SEVRES

I - Budget principal Investissement Fonctionnement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARKING DU THEATRE SEVRES	16 272,09		336,00		16 608,09
Investissement	-2 749,67		32 428,95		29 679,28
Fonctionnement	13 522,42		32 764,95		46 287,37
Sous-Total	13 522,42		32 764,95		46 287,37
TOTAL III	13 522,42		32 764,95		46 287,37
TOTAL I + II + III	13 522,42		32 764,95		46 287,37

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240402-2024-023-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024